

Code de Conduite Fournisseurs et partenaires mc2i

Introduction

Chez mc2i, cabinet de conseil indépendant en transformation numérique, notre raison d'être est d'**éclairer et transformer les organisations pour une performance durable, par un numérique responsable, inclusif et de confiance**. Cet engagement se fonde sur nos valeurs de Curiosité, Bienveillance, Engagement et Liberté et sur notre adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2012.

mc2i respecte en tous points les principes exposés et les engagements prévus dans le présent code de conduite fournisseurs (ci-après le « Code »).

Le présent Code a pour but de regrouper dans un document unique les standards minimums que chaque Fournisseur doit respecter et promouvoir, condition essentielle de toute relation d'affaires avec mc2i. Nous sommes convaincus que notre responsabilité s'étend à l'ensemble de notre chaîne de valeur. C'est pourquoi nous attendons de nos fournisseurs, sous-traitants, prestataires et partenaires commerciaux (ci-après désignés « Fournisseurs ») qu'ils partagent et respectent nos exigences en matière d'éthique, de droits humains, de normes sociales et de protection de l'environnement.

Le Fournisseur s'engage ainsi à communiquer et à faire respecter le Code à ses collaborateurs, ses partenaires, sous-traitants ainsi que l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement impliqués dans la relation avec mc2i.

Lorsque la législation nationale du pays du Fournisseur et le présent Code traitent des mêmes sujets, les normes ou standards les plus élevés s'appliquent, dans le respect des dispositions d'ordre public locales.

1/ Ethique des Affaires et Intégrité

Le Fournisseur s'engage à mener leurs activités de manière loyale, intègre et transparente.

- **Lutte contre la corruption et le trafic d'influence** : mc2i applique une politique de tolérance zéro tolérance à l'égard de la corruption et du trafic d'influence. A ce titre, elle attend de ses Fournisseurs qu'ils adoptent une démarche équivalente, en mettant en place leur propre politique zéro tolérance et en condamnant fermement la corruption sous toutes ses formes. Les Fournisseurs doivent s'interdire toute forme de corruption, active ou passive, de pots-de-vin, d'extorsion de fonds ou de paiements de facilitation. Ils s'engagent à respecter l'ensemble des lois et réglementations anticorruption en vigueur, tant au niveau local qu'international, notamment la **Convention des Nations Unies contre la corruption** et la **Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales**.

- **Cadeaux et invitations** : Les cadeaux et invitations ne doivent servir qu'à maintenir la qualité des relations professionnelles et ne doivent en aucun cas viser à influencer une décision commerciale de manière inappropriée. Ils doivent toujours être d'une valeur raisonnable, et modique, conformes aux usages commerciaux, offerts en toute transparence et jamais être proposés durant une période critique telle qu'un appel d'offres. Les cadeaux en espèces ou leurs équivalents sont strictement interdits.
- **Conflits d'intérêts** : Les Fournisseurs doivent tout mettre en œuvre pour prévenir toute situation de conflit d'intérêt, qu'il soit réel, potentiel ou apparent. Un conflit d'intérêts survient lorsqu'un intérêt personnel, familial ou financier pourrait influencer l'exercice objectif et impartial de leurs activités avec mc2i. Toute situation de ce type doit être immédiatement signalée à mc2i.
- **Concurrence loyale** : mc2i s'engage à préserver une concurrence libre et loyale et de prohibition des pratiques anticoncurrentielles. Les Fournisseurs ne doivent participer à aucune pratique anticoncurrentielle, telle que des ententes sur les prix, des répartitions de marchés ou des abus de position dominante.
- **Confidentialité et protection des données** : Les Fournisseurs s'engagent à garantir la confidentialité de toutes les informations sensibles, confidentielles, stratégiques de mc2i et de ses clients, auxquelles ils pourraient avoir accès dans le cadre de leur collaboration avec mc2i. Ils doivent mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité, l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité de ces informations, en particulier lorsqu'elles incluent des données à caractère personnel, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à toute autre législation applicable en matière de protection des données.
- **Lutte contre le blanchiment d'argent** : Les Fournisseurs s'engagent à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour prévenir toute forme de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme, et à respecter l'ensemble des lois et réglementations nationales et internationales en la matière. Il s'engage également à coopérer pleinement avec mc2i en cas de demande d'information ou d'audit relatif à ces obligations.

2/ Droits Humains et Conditions de Travail

Les Fournisseurs s'engagent, comme mc2i, à respecter les droits humains fondamentaux tels que définis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les 8 conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et à se conformer aux principales normes internationales à leur protection. A ce titre, nous leur préconisons d'aligner leur politique sociale sur la norme SA 8000, garantissant des conditions de travail sûres, justes et respectueuses.

- **Interdiction du travail forcé et du travail des enfants** : Le recours notamment au travail forcé, au trafic d'êtres humains, à l'esclavage moderne, à la servitude ou au travail des enfants est strictement interdit sous toutes ses formes.
- **Santé et sécurité** : Les Fournisseurs doivent offrir un environnement de travail sûr et sain à leurs collaborateurs, afin de prévenir les accidents et les atteintes à la santé liés

au travail. Les Fournisseurs sont tenus, au minimum, de se conformer à toutes les réglementations et lois locales et internationales applicables à cet égard.

- **Non-discrimination et harcèlement** : Aucune forme de discrimination (liée à l'origine, au genre, à l'âge, à l'orientation sexuelle, au handicap, la situation matrimoniale, la religion, la grossesse, les opinions politiques, etc.) ne sera tolérée. Les Fournisseurs doivent garantir un environnement de travail exempt de tout harcèlement, qu'il soit psychologique, physique ou sexuel.
- **Conditions de travail** : Les Fournisseurs s'engagent à verser aux collaborateurs une rémunération conforme, au minimum, aux salaires minimums légaux en vigueur. La durée du travail, y compris les heures supplémentaires, doit également respecter la législation applicable. **Liberté d'association** : Les Fournisseurs doivent respecter le droit de leurs employés de s'associer librement, de former des syndicats et de participer à des négociations collectives, conformément à la législation locale.

3/ Responsabilité Environnementale

mc2i attend de ses Fournisseurs qu'ils partagent son engagement en faveur de la protection de l'environnement. A ce titre, Les Fournisseurs doivent mettre en œuvre un système de gestion environnementale conforme aux meilleures pratiques internationales, en particulier la **norme ISO 14001**. Ils sont encouragés à adopter des approches d'**analyse du cycle de vie** pour leurs produits et services, conformément aux lignes directrices de la famille de normes **ISO 14000**.

- **Conformité légale** : Les Fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations environnementales en vigueur, tant au niveau local, national qu'international
- **Réduction de l'impact environnemental** : Les Fournisseurs sont encouragés à adopter une démarche proactive visant à minimiser l'impact environnemental de leurs activités. Cela inclut notamment : Optimiser la consommation d'énergie et d'eau.
 - Mesurer, contrôler et réduire les émissions de gaz à effet de serre.
 - Minimiser, trier et recycler les déchets.
 - Favoriser le développement et l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement.

4/ Application et Signalement

- **Mise en conformité** : mc2i s'inscrit dans une démarche de **devoir de vigilance** conformément aux lignes directrices de l'**OCDE** pour les entreprises. Le Fournisseur est responsable de l'application des principes de ce Code au sein de sa propre organisation, ses partenaires, sous-traitants, ainsi que l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement.
- **Audit et contrôle** : mc2i se réserve le droit d'auditer la conformité du Fournisseur au présent Code. Le Fournisseur s'engage à coopérer et à fournir l'ensemble des documents et informations requis. En cas de non-conformité constatée, mc2i pourra exiger la mise en place d'un plan d'actions correctives dans des délais raisonnables..
- **Dispositif d'alerte** : Toute personne (collaborateur du Fournisseur, de mc2i ou tiers) ayant connaissance d'une violation avérée ou potentielle, du présent Code est invitée à

le signaler via le dispositif d'alerte de mc2i, à l'adresse **ethique@mc2i.fr**. mc2i garantit un traitement confidentiel de tous les signalements et s'engage à protéger les lanceurs d'alerte de bonne foi contre toute forme de représailles.

- **Conséquences en cas de non-respect** : Tout manquement avéré aux principes de ce Code pourra entraîner une réévaluation de la relation commerciale et, dans les cas les plus graves, sa résiliation immédiate.
-

Adhésion au Code de Conduite Fournisseurs mc2i

En signant ce document, notre entreprise reconnaît avoir lu et compris le Code de Conduite Fournisseurs de mc2i et s'engage à respecter l'ensemble des principes qui y sont énoncés.

Dénomination sociale du Fournisseur : _____

Nom du représentant légal : _____

Fonction : _____

Date : _____

Signature :